

20221201 Tribune de Lyon

<https://tribunedelyon.fr/societe/le-groupe-lyon-en-commun-appelle-la-metropole-et-letat-a-soccuper-des-jeunes-en-exil/>

Le groupe Lyon en commun appelle la Métropole et l'État à s'occuper des jeunes en exil

Clarisse Portevin - 1 décembre 2022

Le groupe de Nathalie Perrin-Gilbert Lyon en commun alerte sur la situation des jeunes en exil à Lyon et demande à la Métropole et à l'État de prendre leurs responsabilités. Depuis longtemps les collectivités se renvoient la balle sur la question des mineurs non-accompagnés.



Une cinquantaine de mineurs non accompagnés occupent le square Gustave Ferrié, à la Croix-Rousse, depuis début juillet. (illustration) © Collège sans frontières Maurice Scève

Le groupe Lyon en commun, présent au Conseil municipal et incarné par Nathalie Perrin-Gilbert, alerte sur « *la mise à l'abri des jeunes en situation d'exil* » à Lyon, poussant la Métropole et l'État à prendre leurs responsabilités. Ce jeudi 1^{er} décembre, via un communiqué, le groupe politique a en effet indiqué que la Ville ne pouvait plus se substituer aux autres collectivités, ravivant la question de la gestion des mineurs non-accompagnés à Lyon.

« *Avec le squat des maisons de la rue Gorjus dans le 4^e, c'est une nouvelle fois la Ville de Lyon qui est en première ligne et doit gérer la situation, ont indiqué les élus. Mais elle ne peut plus se substituer à l'État et à la Métropole. L'accueil de ces jeunes relève de leurs compétences.* » Une trentaine de jeunes occuperaient ces locaux du 4^e arrondissement, propriétés de la Ville de Lyon.

Lire aussi sur Tribune de Lyon : [Mineurs isolés : la Ville de Lyon supplée la Métropole et ouvre en urgence des places d'hébergement](#)

« *L'ouverture de ce nouveau squat illustre une fois de plus l'étendue des défaillances de l'État et de la Métropole de Lyon. En recours devant le juge des enfants pour être reconnus mineurs, ils étaient à la rue, réduits à "vivre" sous des tentes dans des espaces publics car ni l'État ni la Métropole de Lyon ne veulent les prendre en charge. [...] L'accueil et la prise en charge des jeunes en situation d'exil relèvent bien de leurs compétences* », a ajouté Lyon en commun.

« Mépris des droits humains »

Et le groupe Lyon en commun de rappeler les actions et engagements pris par la Ville pour ces jeunes : création de 37 places d'hébergement par la Ville depuis juin 2021, 130 places au total (contre 92 par la Métropole selon Lyon en commun), et « *le restaurant social de la Ville a également fourni environ 100 repas par jour, soit plus de 30 000 repas* ». « *Face à cette incurie et à cette passivité qui confinent au mépris des droits humains, notre Ville se mobilise pour venir en aide à ces jeunes, au côté des associations et des collectifs d'habitants !* »

Lire aussi sur Tribune de Lyon : [« Des enfants livrés à eux-mêmes » : des élus et un collectif alertent sur la situation de mineurs non accompagnés à la Croix-Rousse](#)

« *La Ville de Lyon a engagé de nombreux moyens pour soutenir ces jeunes et pallier ainsi les manquements de l'État et de la Métropole. Nos ressources ne sont pas inépuisables. Nous sommes hélas contraints de limiter, pire de remettre en cause des projets, des actions de solidarité qui sont, quant à eux, de compétence municipale.* »